

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ? Cette séance propose une vue d'ensemble du système d'information (SI) sur les retraites et des évolutions à venir avec la mise en œuvre du Répertoire de Gestion de Carrières Unique (RGCU). Elle revient par ailleurs sur les dispositifs de valorisation et de diffusion des informations statistiques, notamment à travers la nouvelle impulsion suscitée par les politiques d'*open data*. Elle s'attache enfin à dégager quelques perspectives et voies d'amélioration relatives à ce suivi statistique.

1. Le système d'information statistique sur les retraites : entre amélioration et mutualisation des bases de données

- ***Quelles sont les principales sources du système d'information sur les retraites ?*** Les principales sources de données sur les retraites proviennent des données administratives extraites des systèmes de gestion spécifiques à chaque régime. Ces fichiers sont parfois mutualisés entre régimes, comme c'est le cas du système d'information unique des régimes CNRACL et Ircantec, géré par la Direction des politiques sociales de la Caisse des dépôts (**document n° 7**). Une partie des données des fichiers administratifs est ensuite rassemblée et consolidée par les statisticiens des régimes pour alimenter leur propre SI statistique.
- ***Au-delà des données régimes, quelles sont les autres sources d'information statistique ?*** Malgré la richesse des données régimes, la connaissance des carrières des assurés par chaque régime isolé ne fournit qu'une information partielle sur les pensions de chaque retraité qui, en général, perçoit des pensions de plusieurs régimes. Dès lors, les données inter-régimes sont essentielles pour reconstituer l'intégralité des carrières des assurés, à l'instar des panels inter-régimes de la DREES, l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) et l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC) (**document n° 3**). Enfin, des données d'enquêtes, qu'elles soient spécifiques au système de retraite ou qu'elles couvrent tout la population, permettent de compléter utilement les données de gestion, par exemple pour connaître les motivations de départ à la retraite des nouveaux retraités.
- ***Quelles évolutions à venir ?*** Le SI retraites devrait considérablement évoluer avec la mise en œuvre du Répertoire de Gestion de Carrières Unique (RGCU), créé par la loi en 2010 et étendu aux régimes complémentaires en 2014. S'inscrivant dans une logique de mutualisation des systèmes d'information, le RGCU a vocation à devenir le référentiel commun des carrières des assurés des régimes obligatoires (**document n° 9**) et comprendra *in fine* tous les éléments liés à la carrière « élargie » (périodes d'activité professionnelle, de chômage ou de maladie, mais aussi informations sur les enfants). En production depuis 2019, la migration de l'ensemble des régimes vers ce nouveau référentiel devrait aboutir mi-2028 (**document n° 8**).

2. La diffusion et la valorisation des données des systèmes d'information statistique

- ***Quels impacts de l'open data sur la diffusion des données sur les retraites ?*** La politique d'*open data* public donne une nouvelle impulsion au partage des données statistiques. En tant que service ministériel statistique, la Drees est ainsi engagée dans une politique de mise à disposition de jeux de données en accès libre. Elle publie notamment les données issues de son enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR). Depuis 2024, les codes de son modèle Trajectoire sont également accessibles, comme c'était déjà le cas pour le modèle

Destinée de l'Insee. Cette ouverture, conjointement avec la possibilité d'accéder aux EIR et EIC avec le CASD, permet à des utilisateurs externes à la Drees, notamment aux chercheurs, de mobiliser le modèle Trajectoire pour des évaluations.

- ***Quelle diffusion des données par les principaux régimes de retraite ?*** Les services statistiques des régimes s'inscrivent également dans une démarche de transparence en publiant des jeux de données extraits de leurs recueils et rapport annuels. La Cnav publie ainsi plusieurs séries statistiques qui détaillent les effectifs des bénéficiaires d'une pension du régime général, de leurs principales caractéristiques et de celles de leurs droits (**document n° 4**). Pour enrichir le débat public, les régimes développent également des plateformes de data visualisation, qui offrent des présentations graphiques et dynamiques des données, plus accessibles aux non-initiés. L'Agirc-Arrco a par exemple récemment enrichi ses outils de data visualisation avec un nouveau module dédié à la démographie du régime (**document n° 5**).

3. Des données essentielles à l'élaboration du diagnostic et du pilotage du système de retraite

- ***Comment les données statistiques contribuent-elles au diagnostic sur le système de retraites ?*** Les données statistiques sur les retraites sont essentielles pour le débat public et sont utilisées par divers producteurs de données et instances de décision. Le COR joue un rôle clé dans l'aide à la décision en publiant chaque année, avant le 15 juin, un rapport sur l'état du système de retraite. Ce rapport, qui évalue l'évolution du système en fonction de critères tels que sa pérennité financière, le niveau de vie des retraités et l'équité entre assurés, y compris entre hommes et femmes, repose ainsi sur les données fournies par les caisses de retraite et plusieurs administrations publiques. Sur la base de cet état des lieux, les pouvoirs publics et les parties prenantes peuvent proposer de faire évoluer les différents paramètres de pilotage du système de retraite.

4. Les enjeux liés à un système d'information efficient

- ***Comment assurer une plus grande comparabilité des données entre régimes ?*** L'un des enjeux relatifs à l'efficacité du système d'information sur les retraites réside dans la comparabilité des données entre régimes. Or, d'un régime à l'autre, la manière de mesurer par exemple l'âge de départ à la retraite ou le dénombrement des cotisants peut varier. La procédure de labellisation, mise en œuvre par l'Autorité de la statistique publique (ASP), permet de remédier à cette difficulté, puisqu'elle contraint les organismes à adopter des références communes afin d'assurer une comparabilité des indicateurs. Certaines séries statistiques du SRE en 2012 (**document n°6**) et de la Cnav en 2013, ont ainsi reçu ce label et l'Agirc-Arrco est actuellement engagé dans un tel processus.
- ***Quelles voies d'amélioration sont également envisageables ?*** L'appariement de données administratives sur les retraites avec d'autres sources d'information pourrait permettre d'élargir les possibilités d'analyse à des thèmes connexes aux retraites (**document n°2**). Les travaux d'appariement menés par la Drees facilitent notamment l'étude de sujets peu explorés, comme l'impact de la perte d'autonomie sur la durée de retraite par exemple.
- ***Quel accès des données aux chercheurs ?*** L'accès aux données administratives des régimes est un enjeu essentiel dans la production d'études sur les retraites. Selon le rapport d'A. Bozio et de P.Y. Geoffard, l'ouverture de ces données a constitué une avancée majeure en sciences économiques et sociales, permettant d'évaluer l'impact des politiques publiques et de renouveler la connaissance. Si l'essentiel des freins juridiques ont été levés, des difficultés pratiques liées aux coûts des extractions pour les producteurs de données ou à la compréhension des données par les chercheurs subsistent néanmoins.